

MARCHE A  
PROCEDURE  
ADAPTEE

---

MARCHE DE SERVICES

CAHIER DES CLAUSE TECHNIQUES PARTICULIERES

# PRESTATION DE LOCATION ENTRETIEN DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL

DOSSIER SUIVI PAR/ CECILE DRUET

Ville de Rosporden  
Services Techniques  
57, route de Scaër  
29 140 ROSPORDEN

Tél : 02 98 66 99 20  
Télécopie : 02 98 59 96 77  
servicestechniques@mairie-  
rosporden.fr  
www.rosporden.bzh

Rosporden | Kernével



## ARTICLE 1 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Le présent marché concerne des prestations de location et d'entretien de vêtements de travail des services techniques municipaux :

- Location et entretien de pantalons et vestes haute visibilité;
- Entretien de divers vêtements de travail, au détail (voir bordereau des prix et annexe)

## ARTICLE 2 – DETAIL DES PRESTATIONS

La prestation comprend la fourniture des tenues à usage professionnel, le blanchissage, l'entretien et les petites réparations, le ramassage périodique et la livraison aux services techniques municipaux des tenues, ainsi que le renouvellement des vêtements mis à disposition.

Elle comporte notamment :

- **La prise de taille** de tous les agents, aux services techniques municipaux, afin de livrer les tenues à leur taille, lors de la mise en place du marché et pour toute nouvelle arrivée d'un agent. Le titulaire devra être à même de réajuster les vêtements à la taille de l'agent (ourlet notamment);
- **Le marquage** au nom du porteur des équipements personnalisés permettant l'identification et la traçabilité de chaque article et notamment le suivi du nombre de lavage (code barre, puce électronique...);
- **L'enlèvement des vêtements sales** : le linge "sale" sera rassemblé par les agents en un seul point qui sera déterminé par le titulaire et le représentant du pouvoir adjudicateur. Ce point sera le lieu d'enlèvement et de livraison. Un réceptacle sera mis à disposition par le titulaire pour y entreposer les vêtements "sales". Le déchargement et la manutention des vêtements sont à la charge du titulaire. Les dates d'enlèvement et de livraison seront fixées par le représentant du pouvoir adjudicateur en accord avec le titulaire aux heures d'ouverture du service; En cas de jour férié, le titulaire devra avertir au moins 48h à l'avance des éventuels changements de tournée. Dans tous les cas, une rotation hebdomadaire est maintenue;
- **Le lavage** en respectant les procédures de nettoyage indiquées par le fournisseur.
- **La réparation des vêtements** le titulaire devra assurer un contrôle de l'état du vêtement et réaliser les réparations : reprise de déchirure, recoudre un bouton, reprise d'une bande velcro, d'une bande réfléchissante, d'une fermeture éclair ou remplacement...
- **Le remplacement des vêtements**, dès lors que leur état de vétusté ou le nombre de lavage l'impose;
- **La livraison des vêtements propres** au lieu déterminé, sur portant et trié par agent. A chaque livraison, un bon détaillant les vêtements livrés sera fourni. La livraison des vêtements propres se fait une semaine après leur retrait (7 jours calendaires maximum). Toute livraison égarée du fait du non respect du lieu de livraison sera à la charge du titulaire ;

- **La mise à disposition de vêtements**, neufs à la date d'effet du marché, en quantité suffisante par porteur afin d'effectuer les rotations, en accord avec le représentant du pouvoir adjudicateur. La dotation concerne des pantalons et vestes haute visibilité classe 2, de couleur bleu marine/jaune fluorescent aux normes en vigueur (CE EN471 notamment), coton majoritaire, avec poche genouillère (y compris fourniture des genouillères), entrejambe renforcé. Le titulaire fournira également un stock de vêtements pour les saisonniers, TIG, stagiaires...;

Il est rappelé que les articles loués restent la propriété du titulaire du marché.

Le candidat devra détailler sa prestation dans son mémoire technique et notamment préciser la méthode employée pour assurer la traçabilité des vêtements et les méthodes de lavage des vêtements. Il devra présenter en outre le descriptif technique des vêtements proposés, dont il indiquera également les prix.

Le candidat devra en outre préciser si dans certains cas les réparations deviennent payantes en énumérant les cas et en précisant les montants.

## ARTICLE 3 – NOMBRE D'AGENTS A DOTER / FLUCTUATION DES EFFECTIFS

Le nombre de porteurs est estimé à 14 agents permanents, auxquels il faut également ajouter les dotations de la taille 0 à 5 pour les saisonniers. Cette estimation est donnée à titre indicatif. Une liste nominative des agents à équiper sera communiquée au titulaire par le représentant du pouvoir adjudicateur en début de contrat. Cette liste pourra être modifier en cours de marché à la hausse comme à la baisse, en fonction de la fluctuation des effectifs du service.

Le candidat devra préciser dans l'acte d'engagement le délai de constitution du stock initial ainsi que le délai de livraison pour un nouveau porteur ou pour un changement de taille.

En cas d'absence prolongée d'un agent équipé, le pouvoir adjudicateur en informera le titulaire du marché. Au terme d'un délai de quinze jours de carence suivant cette notification, la tenue et l'entretien des vêtements de cet agent ne seront plus facturés.

## ARTICLE 4 – GARANTIE DE CONTINUITÉ DE SERVICE

Si le titulaire se trouve dans l'impossibilité d'exécuter ses prestations (grève, force majeure...), il en informe immédiatement le pouvoir adjudicateur afin de déterminer ensemble les modalités permettant la poursuite de l'exécution de la prestation.

## ARTICLE 5 – INVENTAIRE ET INDEMNISATION DES ARTICLES MANQUANTS OU DETERIORES

L'état des stocks est établi au début du contrat. Les articles ou équipements constatés manquants ou détériorés, par un usage auquel ils ne sont pas destinés ou du fait du non-respect par le porteur de la notice d'utilisation du fabricant, en cours ou en fin de contrat, à l'occasion d'un inventaire ou dans toute autre circonstance, donnent droit à indemnisation du titulaire par application du barème dégressif selon le nombre de lavages effectué, qu'il fournit en annexe au bordereau des prix unitaires.